



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la conclusion d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre  
pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx  
à Morcenx-la-Nouvelle**

**Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la décision du Président du Syndicat Mixte, en date du 13 juillet 2021, portant approbation de la proposition de la SATEL en vue de l'attribution au groupement composé de NATHALIE GREGOIRE (mandataire) / HALLAK ARCHITECTES / LARBRE INGENIERIE / SARL CAUROS / SAS CRISTAIR CUISINORME / IDEC SAS du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle,

VU la décision du Président du Syndicat Mixte, en date du 2 août 2023, portant approbation de la proposition de la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au marché précité afin de prendre en compte l'augmentation du montant total des travaux dû à la réfection totale de la toiture de la maison CATAHOT, la réalisation d'une étude des prestations supplémentaires éventuelles, et la prise en compte des contraintes de l'existant,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure un avenant au marché précité afin de prendre en compte la suppression de la mission Mobilier,

VU la proposition de la SATEL en date du 27 mars 2024,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre, attribué au groupement composé de NATHALIE GREGOIRE (mandataire) / HALLAK ARCHITECTES / LARBRE INGENIERIE / SARL CAUROS / SAS CRISTAIR CUISINORME / IDEC SAS dont le siège du mandataire est situé Villa Framboise ...5.rue.de la Gare -40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY, selon les caractéristiques suivantes :

- **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre :**

- **Prestations supprimées :** mission Mobilier.

- **Montant de la moins-value financière :** 8 000,00 € HT répartis comme suit :

- - 4 000 € HT, part NATHALIE GREGOIRE Architecte ;
- - 4 000 € HT, part HALLAK Architectes ;

.../...

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à l'avenant et à le notifier au mandataire du groupement.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024 marché susvisé

ID : 040-200000214-20240412-ARJ\_DC8\_120424-AU



Fait à Mont-de-Marsan, le 12 AVR. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE